



FICHES SIGNALÉTIQUES DU SIMDUT LPS® ChainMate

Date de la révision: 3 mars 2011

Remplace: 14 mars 2008

Section 1 • Identification du produit et du fabricant

Nom du produit:	LPS® ChainMate
Numéro(s) de pièce:	02416, C02416
Nom chimique:	Mélange d'hydrocarbures aliphatiques et oxygénés
Utilisation du produit:	Un lubrifiant en aérosol conçu pour pénétrer les chaînes et les câbles d'acier, déplacer l'humidité et fournir une lubrification longue durée sous des conditions humides et de fortes charges.
Coordonnées du fabricant:	LPS Laboratories, 4647 Hugh Howell Road, Tucker, GA, ÉUA 30084 TÉL: Canada & États-Unis: 1 800 241-8334 À l'extérieur du Canada et des États-Unis: +1 770 243-8800 FAX: Canada & États-Unis: 1 800 543-1563 À l'extérieur du Canada et des États-Unis: +1 770 243-8899
Numéro de téléphone en cas d'urgence:	Chemtrec: Canada & États-Unis: 1 800 424-9300 À l'extérieur du Canada et des États-Unis: +1 703 527-3887
Site web:	http://www.lpslabs.com

Section 2 • Identification des dangers

Cette matière est considérée comme dangereuse selon la norme OSHA Hazard Communication Standard (29 CFR 1910.1200). Ce produit a été classé conformément aux critères de risques définis dans les règlements sur les produits contrôlés et la fiche signalétique du SIMDUT contient tous les renseignements exigés par les règlements sur les produits contrôlés.

Aperçu en cas d'urgence:

Aérosol: DANGER: Extrêmement inflammable. Contenu sous pression. Nocif ou fatal si avalé.

Vrac: Sans objet

Mode(s) de pénétration primaire: Contact cutané et oculaire. Inhalation

Effets aigus potentiels sur la santé:

Yeux: Irritant pour les yeux.

Peau: Une exposition répétitive peut causer un dessèchement ou un craquement de la peau.

Inhalation: Une inhalation excessive des vapeurs peut causer; irritation de la trachée respiratoire, nausée, étourdissement et mal de tête.

Ingestion: Ce produit possède une toxicité orale aiguë faible, cependant, l'ingestion d'une quantité importante peut causer; nausée, vomissement et irritation gastro-intestinale. Peut causer des lésions si aspiré dans les poumons.

Effets chroniques potentiels sur la santé:

Effets carcinogènes: NTP: Non IARC: Non OSHA: Non ACGIH: Non

Effets mutagènes: Aucun



FICHES SIGNALÉTIQUES DU SIMDUT

LPS® ChainMate

Date de la révision: 3 mars 2011

Remplace: 14 mars 2008

Effets tératogènes:

Ce matériel (ou composante) à causer des dommages aux fœtus lors d'études sur des animaux de laboratoire. Les dommages au fœtus se produisent seulement à des niveaux d'exposition qui endommagent l'animal qui est enceinte. La pertinence de ces résultats sur les humains est incertaine.

Organes visés:

Une exposition prolongée ou répétitive au n-hexane peut causer une neuropathie périphérique en endommageant les tissus nerveux périphériques (ceux des bras et des jambes) et résulter en faiblesse musculaire et perte de sensation. Une inhalation prolongée et répétitive de niveaux élevés de mélange d'isomères d'hexane a résulté en dommage sur les reins de rats mâles. Les effets observés sont les mêmes que ceux visualisés sur les rats mâles exposés à d'autres hydrocarbures. Le mécanisme par lequel ces produits chimiques cause la toxicité caractéristique au rein est unique au rat mâle et les effets aux reins ne sont pas prévu de se produire sur l'homme. La respiration de vapeurs d'alcool isopropylique a endommagé le revêtement du milieu de l'oreille sur les animaux de laboratoire. La pertinence de ces résultats pour l'humain est incertaine. Une surexposition à ce matériel (ou à ces composantes) a été suggérée comme cause pour les effets suivants sur les animaux de laboratoire: anomalies du foie, dommage aux reins.

Conditions médicales aggravées par l'exposition:

Les personnes avec des maladies préexistantes du système nerveux central (SNC), conditions neurologiques, maladies cutanées, maladies respiratoires chroniques ou avec un fonctionnement affaibli des reins ou du foie devraient éviter l'exposition.

Effets et symptômes:

Démangeaisons des yeux. Un contact répétitif ou prolongé avec la peau peut causer; rougeur, irritation et desquamation de la peau (dermatite). La respiration de fortes concentrations de vapeurs peut causer maux de tête, stupeur, irritation de la gorge et des yeux et effets sur les reins.

Section 3 • Composition / Information sur les composants

Composante	No. CAS	Pourcentage massique
Huiles résiduelles (pétrole), raffinées au solvant	64742-01-4	40 - 50%
Mélange d'isobutane et de Propane	68476-85-7	15 - 20%
2-Méthylpentane	107-83-5	10 - 20%
3-Méthylpentane	96-14-0	5 - 10%
2,3-Diméthylbutane	79-29-8	5 - 10%
2,2-Diméthylbutane	75-83-2	1 - 5%
Propane-2-ol	67-63-0	1 - 5%
n-Hexane	110-54-3	1 - 2%
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), raffinés au solvant	64741-88-4	1 - 2%



FICHES SIGNALÉTIQUES DU SIMDUT

LPS® ChainMate

Date de la révision: 3 mars 2011

Remplace: 14 mars 2008

Section 4 • Mesures de premiers soins

- Contact oculaire:** Vérifier la présence de lentilles de contact et les retirer. Si une irritation ou des rougeurs se manifestent, rincer les yeux sous un léger courant d'eau fraîche et propre pendant au moins 15 minutes. Maintenir les paupières séparées pour assurer une irrigation complète des yeux et des paupières. Ne pas utiliser d'onguent pour les yeux. Recourir immédiatement à du secours médical.
- Contact cutané:** Enlever les vêtements et les chaussures contaminés. Bien nettoyer la zone affectée avec de l'eau et un savon doux. Ne pas utiliser d'onguent. Recourir à du secours médical si l'irritation persiste.
- Inhalation:** Déplacer immédiatement la victime à l'air frais. Si la victime ne respire plus, commencer immédiatement la respiration artificielle. Si le cœur s'est arrêté, commencer immédiatement la réanimation cardio-respiratoire (RCR). Si la respiration est difficile, recourir immédiatement à du secours médical.
- Ingestion:** NE PAS faire vomir à moins que la requête soit demandée par le personnel médical. Ne jamais rien administrer oralement à une personne inconsciente. Si un vomissement spontané est sur le point de se produire, placer la tête de la victime sous le niveau de ses genoux. Si la victime est assoupie ou inconsciente, la placer sur son côté gauche avec la tête penchée. Ne pas laisser la victime seule. Obtenir du secours médical immédiatement.

Section 5 • Mesures de lutte contre l'incendie

- Produits de combustion:** Monoxyde de carbone et gaz carbonique.
- Danger communs d'incendie:** Ne pas utiliser sur des équipements sous tension. Une chaleur intense causera l'ébullition du produit, les vapeurs résultantes pourrait causer une rupture explosive des contenants fermés.
- Méthodes pour combattre les incendies:** INCENDIE MINEUR: Utiliser une poudre chimique sèche.
INCENDIE MAJEUR: Utiliser du bioxyde de carbone, un voile d'eau, de la fumée ou de la mousse. Refroidir les contenants avec un jet d'eau de façon à prévenir l'accumulation de pression, l'auto ignition et l'explosion.
- Sensibilité à l'impact:** Aucune **Sensibilité à la décharge statique:** Oui
- Vêtements protecteurs en cas d'incendie:** Les pompiers doivent utiliser des équipements complets, y compris des appareils respiratoires autonomes à pression positive conformes aux normes NIOSH pour se protéger des dangers potentiels d'une combustion ou d'une décomposition de produits dangereuses et d'un manque d'oxygène. Évacuer l'endroit et combattre l'incendie à partir d'une distance maximale ou utiliser des supports de boyaux d'incendie téléguidés ou des embouts programmables.

Remarques spéciales sur les dangers d'explosion:

Les aérosols peuvent exploser s'ils sont chauffés, répandre l'incendie et détruire le système de sprinklers.



FICHES SIGNALÉTIQUES DU SIMDUT

LPS® ChainMate

Date de la révision: 3 mars 2011

Remplace: 14 mars 2008

Section 6 • Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Procédures de retenue:	Déversements et fuites majeures:	Éliminer les sources d'ignition. Absorber avec un matériel inerte et disposer selon les normes applicables.
	Déversements et fuites mineures:	Éliminer les sources d'ignition. Établir un périmètre de sécurité et contrôler l'accès. Construire une digue loin en avant du déversement liquide pour assurer une collection complète de celui-ci. Ramasser le liquide libre avec des coussins absorbants, du sable ou d'autres matériels absorbants inertes et non-combustible. Placer dans des contenants à rebuts appropriés pour en disposer plus tard.
Procédures de nettoyage:	Ramasser le produit libre et le placer dans un contenant adéquat pour disposition.	
Procédures d'évacuation:	Ventiler l'endroit de la fuite ou du déversement. Garder éloigner les personnes non-protégées ou inutiles.	
Procédures spéciales:	Éliminer toutes sources d'ignition. Ventiler l'endroit. Porter un équipement de protection personnel pendant le nettoyage.	

Section 7 • Manipulation et entreposage

Manipulation:	NE PAS vaporiser dans ou autour des sources d'ignition. Ne pas permettre au matériel de venir en contact avec la peau ou les yeux. Porter un équipement de protection adéquat durant la manipulation. Conserver le contenant fermé. Ne pas respirer les vapeurs ou les bruines. Utiliser seulement avec une ventilation adéquate. Se laver soigneusement après manipulation du produit.
Entreposage:	Conserver les contenants dans un endroit frais et bien ventilé. Éviter toutes les sources d'ignition (étincelles ou flammes). Entreposer à une température supérieure à 4.4°C (40°F) et inférieure à 49°C (120°F).
Précautions à prendre lors de la manipulation et de l'entreposage:	Entreposer les aérosols comme des aérosols de niveau 3 (NFPA 30B). Entreposer tous les matériaux dans un endroit sec et bien ventilé. Éviter de respirer les vapeurs.

Section 8 • Contrôle de l'exposition / Protection individuelle

Directives lors d'une exposition:

Composante	No. CAS	OSHA TWA-PEL	OSHA STEL	ACGIH-TLV	ACGIH-STEL	NIOSH
Huiles résiduelles (pétrole), raffinées au solvant	64742-01-4	Non établie	Non établie	Non établie	Non établie	Non établie
Mélange d'isobutane et de Propane	68476-85-7	1000 ppm	Non établie	1000 ppm	Non établie	1000 ppm
2-Méthylpentane	107-83-5	500 ppm*	1000 ppm*	500 ppm*	1000 ppm*	100 ppm*
3-Méthylpentane	96-14-0	500 ppm*	1000 ppm*	500 ppm*	1000 ppm*	100 ppm*
2,3-Diméthylbutane	79-29-8	500 ppm*	1000 ppm*	500 ppm*	1000 ppm*	100 ppm*
2,2-Diméthylbutane	75-83-2	500 ppm*	1000 ppm*	500 ppm*	1000 ppm*	100 ppm*
Propane-2-ol	67-63-0	400 ppm*	Non établie	200 ppm*	400 ppm*	400 ppm*
n-Hexane	110-54-3	500 ppm*	Non établie	50 ppm*	Non établie	50 ppm*
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), raffinés au solvant	64741-88-4	Non établie	Non établie	Non établie	Non établie	Non établie

*Recommandation du fournisseur



FICHES SIGNALÉTIQUES DU SIMDUT

LPS® ChainMate

Date de la révision: 3 mars 2011

Remplace: 14 mars 2008

Mesures de contrôle du procédé: Fournir une ventilation générale et/ou locale pour maintenir les concentrations de vapeurs dans l'air sous leurs limites d'exposition au travail respectives.

Équipement de protection personnelle

Protection oculaire: Porter des lunettes de sécurité avec des écrans latéraux conformes aux législations appropriées. Une fontaine pour nettoyer les yeux et des douches d'urgence sont recommandées.

Protection pour les mains: Normalement, aucune protection pour les mains n'est requise; cependant, si le produit devait être vaporisé pendant une longue période de temps, une vaporisation accidentelle sur la peau pourrait se produire. Si tel est le cas, utiliser des gants résistants aux produits chimiques. Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration qui sont fournis par le fournisseur des gants.

Protection respiratoire: Une utilisation typique de ce produit dans des conditions normales ne requière pas l'utilisation d'une protection respiratoire. Si les concentrations dans l'air sont supérieures aux limites d'exposition applicables (listé ci-haut), utiliser une protection respiratoire approuvé par NIOSH (i.e. cartouche pour vapeurs organiques).

Considérations générales d'hygiène: Se laver soigneusement après la manipulation du produit. S'assurer d'avoir un bain oculaire d'urgence disponible.

Section 9 • Propriétés physiques et chimiques

Apparence:	Liquide	Couleur:	Gris foncé / noir
Odeur:	Pétrole	Taux d'évaporation:	< 1 (Éther éthylique = 1)
Description de la solubilité:	< 5% dans l'eau	Point éclair:	< -17°C (+1.4°F) - liquide versé
Point d'ébullition (°C):	60.5°C (141°F) - liquide dispensé	Méthode du point éclair:	Appareil Tagliabue à vase clos
Densité relative (H₂O=1):	0.74 - 0.76 @ 20°C	Température de décomposition:	Non établie
Densité de vapeur (air = 1):	~3	Température d'auto-ignition:	306°C (583°F)
Pression de vapeur:	Aucune établie	Limites d'inflammabilité (estimées):	INFÉRIEURE: 0.6% SUPÉRIEURE: 7.0%
Règle 1171 PPc:	Sans objet	Coefficient de partage (n-Octanol/Eau):	< 1
Contenu en C.O.V.	Aérosol: 52.7%, 393 g/L, 3.3 lb/gal selon CARB/OTC/EPA Vrac: Sans objet	Seuil de l'odorat:	Non établie
Point de fusion:	Non établie	Viscosité:	Non établie
pH	Sans objet	Volatils:	96 - 98%
Chaleur de combustion:	Aérosol: > 30 kJ/g Vrac: Sans objet		



FICHES SIGNALÉTIQUES DU SIMDUT

LPS® ChainMate

Date de la révision: 3 mars 2011

Remplace: 14 mars 2008

Section 10 • Stabilité et réactivité chimiques

Stabilité chimique:	Le produit est stable dans les conditions d'entreposage recommandées.
Conditions à éviter:	Conserver loin des sources d'ignition et de chaleur.
Incompatibilité:	Réactif ou incompatible avec les agents oxydants et les acides puissants.
Décomposition dangereuse:	La combustion générera de la fumée, possiblement épaisse et étouffante, conduisant à une visibilité nulle et les produits de combustion contiendront du monoxyde de carbone et du gaz carbonique.
Polymérisation dangereuse:	Ne se produira pas.

Section 11 • Information toxicologique

Toxicité aiguë et chronique

A: Information générale sur le produit

Aucune étude de toxicité aiguë n'a pas été conduite sur ce produit. L'information donnée dans cette section se réfère seulement aux composants individuels contenus dans cette préparation.

B: Analyse des composantes:

Composante	No. CAS	LC-50	LD-50
Huiles résiduelles (pétrole), raffinées au solvant	64742-01-4	> 5000 mg/m ³ / rat*	> 2000 mg/kg / oral / rat*
			> 2000 mg/kg / cutanée / lapin*
Mélange d'isobutane et de Propane	68476-85-7	658 mg/L / rat / 4 hre*	Non approprié
2-Méthylpentane	107-83-5	> 3125 ppm / rat / 4 hre*	Non établie
3-Méthylpentane	96-14-0	Non établie	Non établie
2,3-Diméthylbutane	79-29-8	Non établie	Non établie
2,2-Diméthylbutane	75-83-2	Non établie	Non établie
Propane-2-ol	67-63-0	16000 ppm / rat / 4 hre*	5045 mg/kg / oral / rat*
			5030 - 7900 mg/kg / cutanée / lapin*
n-Hexane	110-54-3	48000 ppm / rat / 4 hre*	25 g/kg / oral / rat*
			1.3 g/kg / cutanée / lapin*
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), raffinés au solvant	64741-88-4	Non établie	Non établie

* Donnée du fournisseur



FICHES SIGNALÉTIQUES DU SIMDUT

LPS® ChainMate

Date de la révision: 3 mars 2011

Remplace: 14 mars 2008

Section 12 • Information écologiques

Mobilité: Semi-volatil. Facilement absorbé par le sol. **Persistance / Dégradabilité:** Seulement légèrement biodégradable

Potentiel bio accumulateur: Non établie **Autres effets négatifs:** Aucun connu

Des études écologiques n'ont pas été faites sur ce produit. L'information suivante est disponible pour la/les composante(s) de ce produit.

Écotoxicité

Effets sur les organismes:	Composante	No. CAS	Test	Espèce	Results
Toxicité aigue sur les poissons	n-Hexane	110-54-3	48-hre LC100	Leuciscus idus melanotus	260,000 µg/L
	Propane-2-ol	67-63-0	24-hre LC50	Carassius auratus	5,000,000 µg/L
Toxicité aigue sur les Daphnies	n-Hexane	110-54-3	24-hre LC50	Daphnia magna	50,000 µg/L
	Propane-2-ol	67-63-0	24-hre LC50	Daphnia magna	10,000,000 µg/L
	2-Méthylpentane	107-83-5	48-hre EC50	Daphnia magna	2.1 mg/L
Inhibition bactériale	Aucune donnée disponible				
Inhibition sur la croissance des algues	n-Hexane	110-54-3	EC50	Anabaena Inaequalis	1.7%
	Propane-2-ol	67-63-0	48-hre EC50	Scenedesmus quadricauda	1,800,000 µg/L
Bio accumulation dans les poissons	Aucune donnée disponible				

* Donnée du fournisseur

Section 13 • Considérations relatives à l'élimination

Statut des déchets: Les aérosols, si dépressurisés et vidés en laissant moins de 2.54 cm (1 pouce) de liquide, sont classifiés comme déchets non toxiques sous la norme 40 CFR 261.7 (É.U.A.). Si jeté aux déchets dans sa forme reçue, le produit aérosol porte les codes de déchets D001 et D003 (É.U.A.).

Élimination: Les rebuts (déchets) doivent être disposés selon les législations locales, provinciales, régionales et nationales sur le contrôle environnemental.

Note: L'addition de produits chimiques, le traitement de ou l'altération de ce produit de tout façon que ce soit, rend imprécise, incomplète ou inappropriée cette information sur la gestion des déchets. De plus, Les normes provinciales et locales sur la disposition des rebuts peuvent être plus restrictives que les normes et les lois fédérales.



FICHES SIGNALÉTIQUES DU SIMDUT

LPS® ChainMate

Date de la révision: 3 mars 2011

Remplace: 14 mars 2008

Section 14 • Informations relatives au transport

D.O.T. Routier	Nom d'exposition:	Commodité du consommateur	No. de l'ONU:	Sans objet
	Classification dangereuse:	ORM-D	Nom technique:	Sans objet
	Sous-classe:	Sans objet	Étiquette dangereuse:	ORM-D déjà sur la boîte
	Groupe d'emballage:	Sans objet		
Terrestre/Rail - ADR/RID	No. de l'ONU:	1950	Classification ADR:	2.1
	Groupe d'emballage:	Sans objet	Code de classification:	5F
	Nom et description:	AÉROSOLS, inflammable	No. d'identification dangereuse:	Sans objet
	Étiquetage:	2.1	Nom technique:	Sans objet
IMDG-IMO	No. de l'ONU:	1950	Classe:	2.1
	Nom d'expédition:	Aérosols	Risques subsidiaires:	Sans objet
	Étiquetage:	2	Groupe d'emballage:	Sans objet
	Instructions d'emballage:	P003, LP02	EmS:	F-D, S-U
	Polluant marin:	Non	Nom technique:	Sans objet
IATA - ICAO:	No. de l'ONU:	1950	Classe:	2.1
	Nom d'expédition:	AÉROSOLS, inflammable	Sous-classe:	Sans objet
	Instructions d'emballage:	203, Y203 (Qté. Ltée.)	Groupe d'emballage:	NA
	Étiquetage:	Gaz inflammable	Nom technique:	NA

L'information sur le transport ci-haut est sujet à changement et doit être vérifiée avant l'expédition du matériel. Il est la responsabilité de quiconque offrant des matériaux dangereux pour expédition de s'assurer de la conformité avec toutes les normes applicables.

Section 15 • Information réglementaire

Normes fédérales américaines:

No. de rebuts dangereux selon RCRA: D001, D003

Comprehensive Environmental Response and Liability Act of 1980 (CERCLA):

n-Hexane 110-54-3 5000 lbs

Toxic Substances Control Act (TSCA):

Toutes les composantes de ce produit sont inventoriées sur la liste de TSCA et/ou en sont exemptes.

Superfund Amendments and Reauthorization Act (SARA) Title III SARA Section 311/312 (40 CFR 370) Hazard Categories:

Relâchement soudain de la pression, danger d'incendie, danger (aigu) immédiat pour la santé, danger (chronique) à retardement pour la santé.

Ce produit contient le(s) produit(s) chimique(s) suivant(s) sujet(s) au demande de rapport selon SARA Section 313 (40 CFR 372):

n-Hexane 110-54-3 2% max.

Polluant dangereux pour l'air (HAPs) section 112: n-Hexane

Règlementations d'états américains:

Californie: Ce produit contient une/des substance(s) chimique(s) reconnue(s) par l'état de la Californie comme causant le cancer, des déformations à la naissance ou endommageant le système reproductif.

Californie et états OTC (Ozone Transport) Ce produit n'est pas légiféré par les normes aux consommateurs.

Le droit de savoir du New Jersey:

Aérosol: Huiles résiduelles (pétrole), raffinées au solvant 64742-01-4 • 2-Méthylpentane 107-83-5 • Mélange d'isobutane et de propane 68476-85-7 • 3-Méthylpentane 96-14-0 • 2,3-Diméthylbutane 79-29-8 • n-Hexane 110-54-3

Vrac: Sans objet



FICHES SIGNALÉTIQUES DU SIMDUT LPS® ChainMate

Date de la révision: 3 mars 2011

Remplace: 14 mars 2008

Règlementations internationales

Loi canadienne sur la protection de l'environnement (LCPE):

Toutes les composantes de ce produit sont incluses sur la liste intérieure des substances (LIS).

Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT) du Canada:

Ce produit a été classifié selon les critères de dangers des réglementations sur les produits contrôlés et la fiche signalétique du SIMDUT contient toute l'information requise par les réglementations sur les produits contrôlés.

Classification du SIMDUT:


Aérosol: Classe A, Classe B5, Classe D2A, Classe D2B



Autres réglementations:

Ingrédients listés sous le protocole de Montréal:	Aucun
Ingrédients listés sous la convention de Stockholm:	Aucun
Ingrédients listés sous la convention de Rotterdam:	Aucun
Conforme à la norme RoSH:	Oui

Section 16 • Autres informations

No. de fiche du SIMDUT: 32416 Nom du responsable pour la Préparation de la fiche du SIMDUT: Clea George Coordinatrice des affaires réglementaires Téléphone: +1 770 243-8800	HMIS 1996		HMIS III		Santé		Réactivité
	Santé:	1	Santé:	[*] 1			
	Inflammabilité:	3	Inflammabilité aérosol: Inflammabilité vrac:	4 S.O.			
	Réactivité:	0	Dangers physiques: aérosol Dangers physiques: vrac	2 S.O.			

Note au lecteur:

Au meilleur de notre connaissance, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur susnommé ni ses filiales n'assument la responsabilité de l'exactitude ou de l'exhaustivité de l'information contenue dans ce document. La détermination finale de l'adaptabilité de quelque matière que ce soit incombe totalement à l'utilisateur. Toutes les matières peuvent présenter des risques inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains risques soient décrits dans ce document, nous ne pouvons garantir que seuls ces risques existent.

Clea L. George, Coordinatrice des Affaires réglementaires
LPS Laboratories, une filiale d'Illinois Tool Works